

TARIFS ANNUELS



| MOINS DE 18 ANS | | | | |
|----------------------------|-------------------|----------|-----------------------------|----------|
| Tranches de revenus | Eveil ou FM seule | FI + FM* | Orchestre ou ateliers seuls | FI seule |
| < à 10 000 € | 16 € | 77 € | 70 € l'un 82 € les 2 | 60 € |
| Entre 10 000 € et 11 500 € | 24 € | 113 € | | 89 € |
| Entre 11 501 € et 14 000 € | 31 € | 149 € | | 118 € |
| Entre 14 001 € et 17 500 € | 39 € | 185 € | | 146 € |
| Entre 17 501 € et 21 000 € | 47 € | 222 € | | 175 € |
| Entre 21 001 € et 25 000 € | 54 € | 258 € | | 204 € |
| Entre 25 001 € et 29 500 € | 62 € | 294 € | | 232 € |
| Entre 29 501 € et 34 000 € | 70 € | 330 € | | 261 € |
| Entre 34 001 € et 41 999 € | 77 € | 367 € | | 289 € |
| > à 42 000 € | 85 € | 403 € | 318 € | |

| ADULTES | | | | |
|----------------------------|---------|---------|-----------|-----------------------------|
| Tranches de revenus | FI 1/2* | FI 3/4* | FI + FM** | Orchestre ou ateliers seuls |
| < à 10 000 € | 92 € | 135 € | 104 € | 85 € |
| Entre 10 000 € et 11 500 € | 136 € | 199 € | 153 € | |
| Entre 11 501 € et 14 000 € | 179 € | 263 € | 202 € | |
| Entre 14 001 € et 17 500 € | 223 € | 328 € | 251 € | |
| Entre 17 501 € et 21 000 € | 266 € | 392 € | 300 € | |
| Entre 21 001 € et 25 000 € | 310 € | 456 € | 349 € | |
| Entre 25 001 € et 29 500 € | 353 € | 520 € | 398 € | |
| Entre 29 501 € et 34 000 € | 397 € | 584 € | 447 € | |
| Entre 34 001 € et 41 999 € | 440 € | 648 € | 496 € | |
| > à 42 000 € | 484 € | 712 € | 545 € | |

FM : Formation Musicale / FI : Formation Instrumentale

Location instrument
120 €***

* + Pratique vocale dès la 1^{ère} année et à partir de la 3^{ème} année, possibilité d'autres pratiques collectives

** + Ensembles instrumentaux de classes, orchestre junior, ateliers

*** Une caution pourra être demandée

FI : 30 min pour les 3 premières années du cycle 1 et 45 min la 4^{ème} année ; 45 min à 1h pour 2^{ème} cycle

A noter :

• Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'inscrits d'un même foyer fiscal : 1^{er} = 100 % ; 2^{ème} = 70 % et 3^{ème} et suivants = 55 %

• La tarification est établie lors de l'inscription en fonction de l'avis d'imposition. A défaut de présentation de l'avis, le tarif maximum est appliqué.

INFOS PRATIQUES



CONTACTS

ecoledemusique@ccst90.fr

- > Pôle technique - 90600 GRANDVILLARS
 - > 34 rue Frédéric Japy 90500 BEAUCOURT
- Tel. 03 84 23 50 81 - 06 70 92 03 03

ACCUEIL / SECRÉTARIAT BEAUCOURT

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30
Le mercredi de 09h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

ACCUEIL / SECRÉTARIAT GRANDVILLARS

Lundi 8h30-12h00 | 13h30-16h00 (accueil téléphonique uniquement)
Mardi 8h30-12h00 | 13h30-16h00
Mercredi 8h30-12h00 | 13h30-16h00 (accueil téléphonique uniquement)
Jeudi 8h30-12h00 | 13h30-17h00
Vendredi : 8h30-12h | 13h30-16h00

LES 3 SITES DE L'ÉCOLE



BEAUCOURT
> 34 rue Frédéric Japy



DELLE
> Salle de musique Faubourg de Belfort
> Maison des Remparts 1 Place de la République



GRANDVILLARS
> Place Charles de Gaulle (ancienne médiathèque)
> Accueil Secrétariat au Pôle Technique : site des Forges



TEMPS FORTS DE L'ANNÉE (susceptibles de modification)

- > Portes ouvertes : 5 et 6 septembre
- > Rentrée : 15 septembre
- > Concert de Noël
- > Auditions de printemps
- > Spectacle de fin d'année (juin-juillet)



www.cc-sud-territoire.fr

SUD
TERRITOIRE
ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Impression : Stratinge



ANNÉE
2025-2026

École de Musique Intercommunale du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



L'existence d'un tel service participe directement au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire mais aussi à la qualité de vie et contribue à faire de notre Communauté de communes un endroit où il fait bon vivre.

Avec ses 4 sites d'enseignement répartis dans les trois bourgs-centres que sont Beaucourt, Delle (2 sites) et Grandvillars, l'école et son équipe sont mobilisées et investies, toute l'année, pour dispenser cours d'éveil, de formation musicale, de formation instrumentale, d'orchestre, d'ensembles instrumentaux, d'ateliers vocaux ainsi que d'ateliers musiques actuelles... Comme chaque année, l'école se produira également aux quatre coins du Sud Territoire pour le plus grand bonheur des parents et des mélomanes.

Bienvenue à toutes et à tous pour cette nouvelle saison 2025-2026 et que vibrent à nouveau les cordes de la créativité et du partage !

“ LA MUSIQUE MÉRITE D'ÊTRE LA SECONDE LANGUE OBLIGATOIRE DE TOUTES LES ÉCOLES DU MONDE. PAUL CARVEL ”

Dominique TRELA
Vice-Président en charge de l'École de musique intercommunale du Sud Territoire

Bien plus qu'un art, la musique est un langage universel qui favorise le développement des individus et notamment des enfants : il nourrit l'imaginaire, stimule la concentration et renforce la confiance en soi. À travers l'enseignement musical, l'enfant découvre le monde qui l'entoure et se découvre lui-même, il apprend également à coordonner ses mouvements, à coopérer, à mémoriser, à écouter les autres... autant de bénéfices précieux qui l'accompagneront tout au long de sa vie.

Au-delà de l'individu, la musique est un formidable vecteur de lien social. Elle rassemble, fédère et crée du lien. A l'École de musique intercommunale du Sud Territoire, créée en 2018 par la Communauté de communes, nous avons à cœur de permettre l'accès du plus grand nombre à un enseignement musical de qualité et de faire que chaque note puisse être un pont entre les individus.

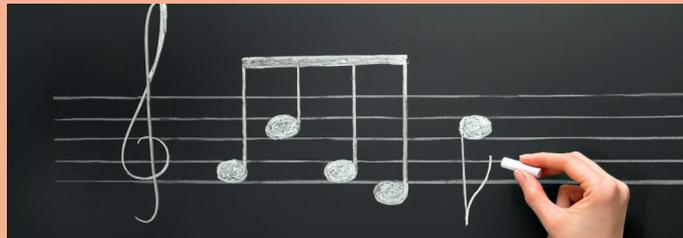
ATELIERS ET ENSEMBLES (OUVERTS HORS CURSUS MUSICAL)

Ensembles instrumentaux

Permettant une pratique collective indispensable dans les apprentissages instrumentaux, ces ensembles favorisent une progression tant instrumentale que musicale, en développant l'écoute des autres.

Atelier Musiques actuelles

Explorant un répertoire moderne - des musiques de la bande FM aux standards pop-rock des dernières décennies en passant par l'électro - cet atelier offre la possibilité à chaque musicien de compléter l'apprentissage de son instrument dans une pratique collective.



La musique est source de nombreux bénéfices en termes de développement personnel, tant sur le plan émotionnel qu'intellectuel. L'éducation musicale participe ainsi pleinement à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant en favorisant notamment la concentration, la mémoire, la sociabilité, la gestion du stress et la créativité...

Des compétences qui s'acquièrent par un investissement et un travail personnel de l'élève à la disposition duquel l'école met tout son savoir-faire pédagogique.

ÉVEIL (grande section de maternelle et CP)

A travers une approche ludique et active (jeux rythmiques, chansons de geste, danse...), les plus petits découvrent le monde sonore et leurs aptitudes à s'exprimer musicalement.

L'ÉDUCATION MUSICALE proposée par l'école intercommunale s'appuie sur 3 piliers : formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives.

Formation musicale (à partir du CE1)

Formation théorique qui permet d'acquérir les connaissances de base indispensables à la pratique musicale en intégrant également des dimensions culturelles et sensibles.

.....
: Cet enseignement est prodigué toujours en lien direct avec la :
: formation instrumentale. :
.....

Formation instrumentale (à partir du CE1)

Les différents intervenants, professionnels diplômés des disciplines enseignées, dispensent un enseignement individuel.

Les instruments enseignés sont : flûte traversière, clarinette, saxophone, violon, alto, violoncelle, guitare classique, trompette, trombone, tuba, percussion, guitare électrique et basse, batterie, piano (d'autres disciplines pourront être ajoutées en fonction des demandes).

Pratiques collectives

La pratique collective est au cœur de la formation avec la pratique vocale en groupe (l'atelier vocal), l'orchestre junior, les ateliers et les ensembles homogènes.

A noter : l'atelier vocal et l'orchestre (hors adultes) sont accessibles - hors cursus - à tout enfant



ÉVEIL

Âge : grande section de maternelle et CP
45 min

CYCLE 1

Âge : à partir du CE1

1^{ère} année

FM + Atelier vocal : 1h / FI : 30 min

2^{ème} année

FM : 1h / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min

3^{ème} année

FM : 1h15 / FI : 30 min
Atelier vocal : 45 min / Option : orchestre

4^{ème} année

FM : 1h30 / FI : 45 min
Orchestre : 1h

CYCLE 2

FM : 1h30 (sur 4 années)
FI : 45 min à 1h
Orchestre* : 1h



* L'orchestre peut-être extérieur à l'École de musique intercommunale dans le cadre d'une convention

FM : Formation Musicale
FI : Formation Instrumentale